

Les libraires contre Internet, par Thierry Wolton

LE MONDE | 18.01.08 | 13h51 • Mis à jour le 18.01.08 | 13h51

C

omme tous les amateurs de livres, j'apprécie les services que propose le site Internet Amazon : diversité de choix (plus de 250 000 titres référencés), facilité d'utilisation (il suffit de taper le nom du livre recherché pour y accéder), commodités pratiques avec paiement en ligne sécurisé et envoi de l'ouvrage par la poste. Amazon est particulièrement utile pour les ouvrages anciens ; j'y ai trouvé nombre de livres épuisés. Loin de moi l'intention de faire de la publicité pour ce site, je rappelle seulement les services qu'il rend, puisque, à l'avenir, le recours à Amazon pour acheter un livre risque de coûter plus cher, donc de pénaliser ceux qui, dans ce pays, pensent encore que le livre est un objet essentiel de loisir et de culture.

La faute en revient au Syndicat de la librairie française, qui a porté plainte contre Amazon pour non-respect de la loi Lang sur le prix unique du livre - pour concurrence déloyale en somme. Les libraires et leur syndicat reprochent au site de pratiquer des ristournes sur les titres proposés (principalement les nouveautés) et de ne pas facturer à l'acheteur le prix du port des livres envoyés. La justice a donné raison aux plaignants, condamnant le site à une amende de 100 000 euros, plus 1 000 euros par jour de retard d'application du jugement, en premier lieu pour faire payer les envois aux clients. Amazon a fait appel et continue aujourd'hui à pratiquer le franco de port. Si jamais le site est débouté, la France sera le seul pays au monde où la livraison gratuite de livres sera interdite.

Le livre n'est pas un objet de consommation ordinaire, c'est certain. Pourtant, la loi Lang, vieille maintenant de plus d'un quart de siècle, ne vise plus tant à mettre en valeur ce "produit" unique qu'à protéger une profession, les libraires, qui sont les principaux bénéficiaires de l'économie du livre. Peu savent en effet comment se répartit le prix d'un ouvrage entre les acteurs du secteur. Grosso modo, l'auteur et l'éditeur se partagent, pour moitié chacun, un tiers du prix payé par l'acheteur, un autre tiers revient au service de distribution qui achemine les livres dans tous les points de vente, le reste revient aux libraires. En clair, les producteurs de livres, l'auteur d'abord, l'éditeur ensuite, sont les parents pauvres du secteur.

CORPORATISME DÉSUET

En cela, le livre s'avère un objet de consommation courante puisqu'une pareille disparité entre les producteurs et les distributeurs existe dans la plupart des autres secteurs de l'économie. Le privilège du libraire ne s'arrête pas là toutefois. Il appartient à la seule profession commerciale à ne prendre aucun risque avec le produit qu'elle vend, puisque le libraire paye à l'éditeur les seuls livres qui lui ont été achetés, puis il lui renvoie le reste à ses frais. Les libraires sont donc non seulement protégés de toute concurrence, grâce au prix unique, mais de plus ils n'ont aucun problème d'inventus, le risque inhérent à tout commerce.

On objectera que le libraire rend un service inestimable aux lecteurs en les aidant dans leur choix. Ce n'est plus vrai. L'inflation de la production littéraire ne leur laisse plus le temps de lire, donc de savoir ce qu'ils vendent. Leur connaissance des ouvrages s'arrête à ce que le représentant de l'éditeur leur en a dit ou au résumé qui figure en quatrième de couverture. Ce qu'on trouve aussi sur le site Amazon.

Le combat du Syndicat de la librairie française est non seulement d'arrière-garde

car Internet est devenu un vecteur culturel essentiel, y compris pour le livre, mais surtout il sent son poujadisme en pratiquant un corporatisme qui n'a rien à voir avec la défense du livre. Amazon pratique le port gratuit en réduisant sa marge commerciale, les libraires sont-ils capables d'en faire autant pour faire baisser le prix du livre dans leurs échoppes ?

J'ai conscience qu'en prenant cette position, en espérant qu'Amazon obtienne gain de cause et puisse continuer à fonctionner comme le site le fait dans d'autres pays, je prends un certain risque. Auteur, je vis uniquement de ma plume, comme tel je dépends d'une certaine manière de ces libraires qui savent qu'un ouvrage plus ou moins bien placé sur leurs étals conditionne l'acheteur. Peu importe, l'essentiel pour moi, comme pour tous les amateurs de livres sans doute, est de pouvoir trouver quand je veux, où je veux, les ouvrages qui m'intéressent. Cette liberté-là n'a pas de prix et ne saurait comme telle être achetée par notre silence dans ce conflit d'intérêts.

Thierry Wolton est historien.

Article paru dans l'édition du 19.01.08